
Compte rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2009

Approbation procès-verbaux réunions antérieures

Les procès-verbaux de séances de conseils municipaux du 3 juillet et du 4 septembre ont été approuvés à l'unanimité sans observation.

Point dernière réunion – lotissement « les Margallières »

Après constat sur place, la sortie du lotissement des Margallières ne semble pas inadaptée. Après relance de M. le Maire auprès du lotisseur, l'éclairage public doit être en fonctionnement prochainement.

Isoparc

Au vu des informations médiatiques sur ce sujet, M. le Maire souhaite donner un éclairage sur ce dossier. La discorde au sein du Conseil Général relève plus de questions politiques que d'un réel souci sur cette zone commerciale. Sont remis en cause par le Conseil Général :

- * le pacte financier entre le Conseil Général et les communes concernées,
- * la représentativité du Conseil Général au sein du syndicat mixte Sud Indre Développement.

Pour ce faire, le Conseil Général a demandé un audit.

Les maires des communes concernés se sont concertés et souhaitent attendre la réforme territoriale initiée par le gouvernement pour éventuellement changer la représentativité du Conseil Général ainsi que l'avancée des discussions sur la modification de la taxe professionnelle en cours. Toutefois, le système de commercialisation engagée n'étant pas satisfaisant, les maires vont proposer de recruter un commercialisateur financé alors par les communes et les communautés de communes.

LGV

Les élus de la Vienne, Charente, Charente-Maritimes et Indre et Loire se sont réunis pour faire valoir :

- * la compensation financière attendue
- * l'indemnisation pérenne découlant de ce projet bien que cette question semble relever d'une décision parlementaire.

Ils vont organiser un manifeste pour démontrer leur solidarité et leurs exigences communes.

Syndicat du collège de Montbazon

Pour régler le contentieux avec la mairie de Veigné, il a été voté de procéder au remboursement de chaque commune de leur participation sur la période concernée, à savoir 2001 à 2003. Le coût de cette opération entraînera pour 2009 une participation supplémentaire de chacune des communes, au prorata du nombre d'élèves, déduction faite de la subvention du Conseil Général qui s'élève à 50 000 €.

C.C.A.S.

Monsieur Lionel RENARD, démissionnaire suite à son départ de la commune, est remplacé par Monsieur Michel GRANGER.

Site Internet

L'ordre du jour des réunions de conseil municipal sera mentionné sur le site Internet. Les procès-verbaux dits complets y figureront également.

Personnel communal

Madame Vanessa LAUVRAY est recrutée en CAE afin de remplacer à moyen terme Madame Mélisande PEGUE lors de son congé de maternité. Madame Marie-Louise VENTROUX a suspendu son contrat le temps de sa période d'essai sur un nouveau poste à temps complet. Si elle rompt son contrat, la commune fera appel à candidature via un CAE Passerelle. Monsieur Francis MARTINEZ est recruté en CAE, après essai via l'ASEPT, à compter du 1^{er} novembre 2009 en tant qu'adjoint technique.

La Poste

Négociations agence postale

M. le Maire attend une réponse, avec suivi d'effet, du courrier adressé au Président de la Poste. Ce courrier transmis pour information, a reçu l'appui de Madame Marisol TOURAINE et de Madame Marie-France BEAUFILS. La direction départementale de la Poste a également adressé une réponse entérinant la participation financière annoncé et proposant un accord tripartite pour la création d'un point poste. Les élus restent favorables à la création d'une agence postale, ne souhaitent pas prendre partie à la création d'un point Poste.

Votation citoyenne

250 votants (villeperduisiens ou voisins) se sont exprimés majoritairement pour le NON au changement de statut de La Poste lors de la votation citoyenne organisée le samedi 10 octobre. Les villeperduisiens sont inquiets quant au devenir du bureau de poste local. De nouvelles opérations seront organisées avec pour objectif d'obtenir auprès du gouvernement un referendum national.

Le conseil municipal, contraint par la loi de retirer la délibération de soutien pour le manifeste contre la transformation du statut de la Poste, décide d'émettre à la place un vœu dans ce sens.

Affaires scolaires et périscolaires

Point conseil d'école

L'équipe enseignante demande si la réunion de rentrée initiée par la municipalité doit être maintenue afin d'éviter une redondance avec le premier conseil d'école ; la décision sera prise au conseil d'école de juin 2010. Le budget a été reconduit pour cette nouvelle année scolaire. L'Education Nationale relance sur la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité ; les élus rappellent que Villeperdue ne fait pas parti du périmètre de sécurité requis. Les associations sollicitées pour effectuer le service minimum d'accueil en cas de grève ont toutes répondues négativement. Les enseignants sollicitent une subvention de 3 000 € pour réaliser un projet « cirque » qui concerne toutes les classes. Les élus décident de valoriser la dotation à la Coopérative Scolaire pour 420 €, de ponctionner 400€ sur le budget investissement de l'école et d'octroyer le reste de la subvention, à savoir 2 180 € en la répartissant sur deux exercices budgétaires, soit sur les années scolaires 2009-2010 et 2010-2011.

Seules quatre familles sont venues à la réunion sur les services périscolaires ; le maintien de cette réunion est également soulevé.

Plan Educnet

Le matériel est installé et fonctionnel, les enseignants sont dans l'attente de leur formation auprès de l'Education Nationale pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2010.

Transport collège et sécurité

La commune de Montbazou a modifié le sens de circulation aux abords du collège générant un sentiment d'insécurité auprès du principal du collège qui a, par un courrier, alerté les communes concernées par la scolarisation d'enfants dans son établissement. Cette question sera abordée à la prochaine réunion du syndicat du collège.

Participation des communes au financement des écoles privées

L'évolution de la loi impose désormais aux communes de participer aux frais des enfants scolarisés dans des écoles privées seulement dans le cadre où cette scolarité se réfère aux trois dérogations possibles (raison médicale, fratrie déjà scolarisée dans cet établissement, absence de services périscolaires locaux).

Urbanisme – Environnement

Pass foncier

Les trois terrains du lotissement des Margallières restant à commercialiser feront l'objet d'un pass-foncier après accord avec un constructeur.

Point réunion Plan Local d'Urbanisme

Suite à la réunion avec les personnes publiques associées, des ajustements rédactionnels vont être apportés au dossier de révision et de modification du PLU. L'enquête publique pourra être lancée prochainement.

Permis de démolir

Les élus ont voté l'obligation de soumettre à autorisation toute démolition sur la commune.

Travaux communaux

Entrée Est

Les riverains ont été conviés à une réunion sur place courant octobre. Une nouvelle réunion entre la municipalité, le maître d'ouvrage et l'entreprise BSTP est programmée le 26 octobre en mairie. Deux devis pour le changement de la canalisation d'eau potable sur ce secteur ont été présentés.

Syndicat de Bossée

Le busage du fossé à la Genêtelle qui était difficilement curable est effectué ; le syndicat a pris en charge l'intégralité du coût soit 16 000 €. Une demande pour le fossé près l'Arche sera faite prochainement.

Consultation bloc sanitaires école

La liste des candidats retenus pour répondre à l'appel à la concurrence concernant la création d'un bloc sanitaire à l'école a été arrêté par la commission d'appel d'offres qui a étudié les 35 offres reçues.

Travaux d'acoustique et chauffage de la salle « Les Albizzias »

Un système de dalles au plafond, à l'instar de la petite salle, avec corniche, éclairage indirect intégré et associant un chauffage par cassettes rayonnantes est prévu. Les devis les moins-disants ont été retenus pour ces travaux, à savoir l'entreprise CLAVEAU pour l'électricité pour un montant de 13 651 €HT et l'entreprise PLANISO pour la phase plaquiste pour un montant de 5 845 €HT.

DGE 2010

Le dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2010 portera sur le projet d'aménagement de l'entrée Est.

Assainissement

Etude de diagnostic pour une nouvelle station

Pour détecter les infiltrations parasites sur le réseau collectif, des tests à la fumée pourraient être initiés.

Dimensionnement de la station

L'étude de faisabilité sur la future station d'épuration portant sur 1200 habitants à échéance de 25 ans dégage un coût prévisionnel estimé à 900 000 € avec 23 000€ de travaux de réhabilitation préalables ; le montant prévisionnel d'exploitation s'élèverait à 24 600 €/par an.

Régularisation budgétaire

Une régularisation budgétaire, nécessaire, est votée pour intégrer l'instauration d'une nouvelle redevance sur la pollution d'origine domestique et de modernisation des réseaux de collecte, à savoir 0,16 €/m³.

Eau potable

Contrat d'affermage et substitution d'indice

Un avenant au contrat d'affermage est signé pour aligner la tarification de la part du fermier à la décision de tarification linéaire pour la tranche 2 (soit une consommation supérieure à 500 m³) de la part communale. Parallèlement et suite à une modification d'indice de l'INSEE, la commune accepte la substitution d'indice proposée par VEOLIA.

Divers

1. Le SMICTOM a remis à disposition quelques sacs en toile destinés à recueillir les papiers ou verres, notamment pour les nouveaux arrivants.
2. Mme Anita RAVION fait part de la réussite de la journée « portes ouvertes » à la bibliothèque et tient à remercier les bénévoles.

Réunions à venir

- o Commission communication
- o Commémoration 11 novembre 1918

Mardi 10 novembre à 18h00 à la mairie
à 9h45 devant la mairie

- Accueil nouveaux villeperdusiens **Vendredi 13 novembre à 19h00** à la salle « Les Albizzias »
- Réunion publique révisions et modification du PLU **Samedi 21 novembre à 10h00** à la mairie
- Conseil municipal **Vendredi 11 décembre à 20h00** à la mairie
- Cérémonie des vœux **Vendredi 15 janvier à 19h00** à la salle « Les Albizzias »
- Elections régionales **Dimanche 14 et 21 mars**

Le secrétaire de séance